

**Compte rendu
du Conseil Municipal
du 27 septembre 2018**

Le vingt-sept septembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoit BOURDET.

Représentés : Monsieur Noël ROUX par Madame Valérie COMBES

Absents : Monsieur Gérard GARCIA et Monsieur Benoit BOURDET

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

- création de poste à l'ancienneté (Monsieur Da Ponte)
- point sur l'enquête publique d'approbation de la carte communale
- organisation du Centenaire de la Grande Guerre
- répartition des frais d'enquête publique avec la communauté de communes (carte communale)
- questions diverses

Délibérations du conseil:

| |
|--|
| Objet : Création de poste d'Adjoint Technique Territorial |
|--|

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3;

Vu le tableau des emplois;

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 12/35^{ème}, pour ses fonctions d'agent d'entretien polyvalent à compter du 1^{er} novembre 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [7] voix pour, [0] voix contre, et [2] abstentions.

DÉCIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

DÉCIDE de modifier ainsi le tableau des emplois.

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Objet : convention de répartition des coûts d'études et de frais liés à l'enquête publique de la Carte Communale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la *Communauté de communes de la vallée du Lot et du vignoble* lui propose une convention de partenariat répartissant les coûts d'études et de frais liés à l'enquête publique de la Carte Communale.

Vu qu'en date du 27 mars 2017 la *communauté de communes* est devenue compétente en matière d'urbanisme et de planification pour le territoire de la commune de Floressas ;

Vu le projet de convention envoyé par la communauté de communes par courriel le 18 septembre 2018 ;

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [9] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer, au nom du conseil municipal, la convention de répartition des coûts d'études et de frais liés à l'enquête publique de la Carte Communale.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute autre démarche nécessaire.

Questions et informations diverses

L'enquête publique (carte communale) se terminera le 11 octobre 2018. Plusieurs habitants ont déjà inscrit des remarques.

Organisation du centenaire de la Grande Guerre :

09 octobre, dernière réunion d'organisation du centenaire.

09 novembre, exposition à Serignac.

10 novembre, messe à Serignac à 9h30 puis dépôt de gerbe à Serignac, Floressas, Lacapelle-Cabanac puis Mauroux. À midi à Mauroux, harmonie de Puy l'Evêque puis apéritif.

Le contrat-type pour la location de la salle des fêtes a été remis à jour.

Un nouveau locataire est installé dans l'appartement surplombant la mairie. La lumière doit être réparée dans l'escalier menant à ce logement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30.

La Secrétaire,
Cécile BOURDET



Le Maire,
Alain DUTRANOIS

